
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

19 DÉCEMBRE 2023 > 02 JANVIER 2024

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(8 articles)



mardi 19 décembre
2023

Tournoi de hockey subaquatique avec les Pataploufs (411 mots)

Son nom fait sourire, mais c'est avec un grand sérieux que le club des Pataploufs de Neuves-Maisons propose des activités n...

Page 6



mercredi 20 décembre
2023

Un premier tournoi pour la nouvelle association Geek

Industries (413 mots)

« On est des jeunes de l'anim'ados (structure communautaire de Moselle Madon N.D.L.R.), on est deux membres à être anciens....

Page 7



jeudi 21 décembre
2023

Eau : un plan pour prévenir tout risque potentiel de pénurie

(303 mots)

L'objectif de cette initiative est la création d'une nouvelle liaison de 1,6 kilomètre, reliant Pont-Saint-Vincent à Sexey-...

Page 8



jeudi 21 décembre
2023

Sensibiliser aux effets des écrans sur le développement des enfants (311 mots)

La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Moselle et Madon regroupe plus d'une centaine de professionne...

Page 9



samedi 23 décembre
2023

Spectacle de fin d'année pour les enfants et leurs nounous

(351 mots)

Pour clore l'année tout en douceur, le Relais Petite Enfance (RPE) « le fil d'Ariane » a proposé aux assistants maternels e...

Page 10



mercredi 27 décembre
2023

Eau : tarif inchangé mais abonnement à la hausse (195 mots)

Le conseil communautaire a débuté, à Chaligny, avec l'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Élaboré sur ...

Page 11



mercredi 27 décembre
2023

Travailler sa concentration et entretenir sa mémoire par le jeu

(230 mots)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Moselle Madon et ses agents se préoccupent de la santé des séniors : depuis...

Page 12



mardi 2 janvier 2024

Qualité de l'eau : des incohérences qui posent des questions

(384 mots)

Page 13

Il y a 15 jours, un problème désormais résolu, avait secoué la communauté de Moselle et Madon, suscitant des inquiétudes, q...

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(8 articles)



mardi 19 décembre
2023

Recensement et affouages au conseil municipal (98 mots)

En ce vendredi, les conseillers se sont réunis pour la dernière fois de l'année. Ils ont débattu sur plusieurs points, dont...

Page 15



vendredi 22 décembre
2023

Dernier conseil municipal de l'année avec le bilan de la Gendarmerie (295 mots)

Le dernier conseil municipal de 2023 s'est tenu à la salle d'honneur de la mairie. Avant de commencer les délibérations, pl...

Page 16



dimanche 24 décembre
2023

8 000 € de participation aux travaux du réseau d'eau (393 mots)

Le conseil municipal réuni mercredi a voté toutes les délibérations proposées par le maire. Du 18 janvier 2...

Page 17



mardi 26 décembre
2023

Conseil : demande de subvention et partenariats institutionnels (305 mots)

A la veille des vacances scolaires, le conseil municipal a entériné des décisions importantes. Une subventi...

Page 18



mardi 26 décembre
2023

Un dernier conseil municipal riche en délibérations (295 mots)

Pas moins de seize délibérations étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal de l'année. Zones d...

Page 19



jeudi 28 décembre
2023

Une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents (165 mots)

(165 mots)

Lors du dernier conseil municipal de l'année, les élus ont étudié 10 délibérations : Convention de coordina...

Page 20



vendredi 29 décembre
2023

Les tarifs d'occupation de la salle des associations (278 mots)

Le conseil a validé les délibérations suivantes : Le maire a présenté le programme de coupes de bois propos...

Page 21



dimanche 31 décembre
2023

Pierreville : Thierry Weyer, l'enfant du village devenu maire

(933 mots)

Page 22

Menthe délavée. Il ne faut pas s'arrêter à la couleur des murs du bureau du maire de Pierreville, joli petit village de 299...

ACTUALITÉS DIVERSES

(2 articles)



mardi 26 décembre
2023

Covoiturage : la start-up nancéienne Mobicoop accélère

(313 mots)

Page 25

Depuis 2018, l'entreprise Mobicoop développe le covoiturage quotidien. La coopérative compte aujourd'hui 3 bureaux en Fran...



mardi 2 janvier 2024

Déchets alimentaires : comment bien les trier ? (646 mots)

C'est une mesure qui va venir chambouler les habitudes de certains d'entre nous. Depuis le 1er janvier, tous les ménages f...

Page 26

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON

DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-NEUVES-MAISONS

Tournoi de hockey subaquatique avec les Pataploufs

Les Pataploufs de Neuves-Maisons ont accueilli début décembre des équipes venues de tout le Grand Est pour un petit tournoi de préparation aux prochains championnats régionaux, qui auront lieu à Vittel dans les Vosges. De quoi en apprendre plus sur un sport où la France excelle !

Son nom fait sourire, mais c'est avec un grand sérieux que le club des Pataploufs de Neuves-Maisons propose des activités nautiques variées : plongée, plongée sportive en piscine et hockey subaquatique, cette dernière section sous la responsabilité de Malik Mostefai. Avec ses collègues hockeyeurs, il a organisé récemment un tournoi à l'Aqua'MM, en partenariat avec le comité départemental de plongée et le comité régional de hockey subaquatique. Histoire de rythmer la saison et de se préparer aux prochains championnats régionaux à Vittel. Des équipes venues de tout le Grand Est se sont affrontées, Neuves-Maisons, Troyes, Mulhouse, Strasbourg et Thédning. Car les occasions de se mesurer à d'autres clubs sont rares : elles nécessitent la mise à disposition d'une piscine. La communauté de communes et l'Aqua'MM ont accepté de bon cœur.

Depuis deux ans, la section hockey subaquatique des Pataploufs a tablé sur la communication pour faire la

promotion de son sport. Michel Tritz, de la fédération française d'études et de sports sous-marins, est venu filmer le tournoi. « Nous essayons de monter des dossiers de subvention pour pouvoir organiser plus d'actions et attirer du monde. Tout cela bénévolement, dans la bonne humeur et la bienveillance » précise Malik Mostefai.

Et dans ce sport encore peu connu, la France est une nation phare : les filles sont championnes du monde et les garçons vice-champions !

Qu'est-ce que le hockey subaquatique ?

Comme au hockey traditionnel, le hockey subaquatique oppose deux équipes, qui s'efforcent chacune d'envoyer un palet dans les buts adverses. Mais la scène se passe sous l'eau et les joueurs sont en apnée la plupart du temps. Les matchs sont surveillés par deux arbitres dans l'eau et un hors de l'eau. Ils commu-

niquent entre eux par gestes, l'arbitre situé hors de l'eau étant l'arbitre principal qui sert de relais aux autres. Les parties sont courtes, de 8 à 15 minutes, car le hockey subaquatique, « c'est physique ! Mais accessible à tout le monde avec une petite formation » précise Malik Mostefai. « Se déplacer sous l'eau, c'est très ludique ! » ■



Le hockey subaquatique se pratique en grande partie sous l'eau en apnée... Mais parfois on remonte à la surface !

Pour toute inscription, téléphoner au 06 72 22 21 69



Un premier tournoi pour la nouvelle association Geek Industries

C'est sur le jeu de combat Super Smash Bros. que Geek Industries, une association chalinéenne récemment créée, a organisé son premier tournoi officiel. 32 participants se sont retrouvés pour y participer tous ensemble, et potentiellement repartir avec un joli trophée !

« On est des jeunes de l'anim'ados (structure communautaire de Moselle Madon N.D.L.R.), on est deux membres à être anciens. On a monté cette association nous-mêmes. On est enregistré depuis un ou deux mois à la préfecture, toutes les communes du coin sont représentées. » Florentin Simon, 20 ans, est le président de Geek Industries, Sacha le trésorier et Erwan le secrétaire. Objectif de l'association ? « On essaie soit de participer à des événements centrés sur la pop culture, soit d'en organiser nous-mêmes. Et j'ai dans l'idée d'étendre à tout ce qui est jeux de société et de cibler tous les âges. »

C'est un mercredi après-midi de folie à la Filoche. Pleine comme un œuf, la salle de la Bobine bruisse du son des jeux vidéo. Sept écrans sont installés sur les tables et un grand écran, au

fond, retransmet les parties finales. La Geek Industries a organisé un tournoi « Super Smash Bros. », un jeu de combat à faire en duel ou en solo. C'est la deuxième édition de l'événement. « Pour la première, on n'était pas encore une association, on l'a organisée en tant que jeunes de Chaligny, précise Florentin. Cette fois-ci, on a fait en sorte d'avoir 32 joueurs, les animateurs du pôle ados nous ont aidés pour la pub et les démarches. Et la Filoche pour le lieu, la logistique (écrans, sono, consoles). Le service multimédia nous a fabriqué 3 coupes à l'imprimante 3D et c'est notre association qui a préparé l'ensemble du tournoi. Une œuvre collective ! » Et avec une pointe de fierté, il ajoute « L'événement est diffusé en live sur les chaînes YouTube et Twitch Karjlive. On peut nous voir du monde entier ! »

Les projets de Geek Industries

Geek Industries prépare un événement pour le printemps : une convention, le Salon de la Geek Culture, au gymnase Annie Villa. Avec animations, exposants, jeux, musique, et le soutien du pôle ados et de la Com Com. ■



32 participants se sont affrontés sur les écrans du tournoi de Super Smash Bros. À partir des quarts de finale, les parties ont été retransmises sur grand écran, et visible sur YouTube et Twitch Karjlive depuis le monde entier !



Eau : un plan pour prévenir tout risque potentiel de pénurie

La vulnérabilité croissante des ressources en eau due aux effets du changement climatique a incité les élus de Moselle et Madon à entreprendre des démarches audacieuses. Un plan de sécurisation du réseau d'eau potable a été méticuleusement conçu et validé pour répondre à cette préoccupation.

L'objectif de cette initiative est la création d'une nouvelle liaison de 1,6 kilomètre, reliant Pont-Saint-Vincent à Sexey-aux-Forges au lieu-dit Bois du Four. Cette liaison, opérationnelle dès le début de l'année prochaine, assurera la sécurité de l'approvisionnement en eau potable entre les deux communes courant 2024, grâce à l'installation d'un surpresseur. Les travaux, d'un coût total de 405 085 € TTC, ont bénéficié d'un soutien financier de l'État à hauteur de 40 % et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) à 49 %.

Prévenir tout risque potentiel de pénurie

La CCMM exploite déjà en régie plusieurs points majeurs d'approvisionnement, tirant profit des ressources

variées telles que les exhaures de mines, les sources locales et la Moselle. Cette nouvelle sécurisation représente une étape cruciale face aux aléas futurs.

Cette étape n'est qu'un maillon d'une série de mesures préventives. Deux nouvelles sécurisations sont en cours d'étude pour les communes de Frolois et Marthemont. L'objectif est d'établir un maillage optimisé, offrant à chaque commune deux sources distinctes d'approvisionnement en eau. Cette approche vise à prévenir tout risque potentiel de pénurie d'eau ou de pollution, assurant ainsi la pérennité et la qualité de l'eau potable.

Cette avancée illustre l'engagement des autorités locales envers la pro-

tection de cette ressource. Elle témoigne de la volonté collective de s'adapter et de répondre aux défis imposés par un environnement en évolution constante, plaçant la durabilité au cœur des préoccupations de la CCMM. ■



La durabilité est au cœur des préoccupations de la CCMM.



Sensibiliser aux effets des écrans sur le développement des enfants

La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Moselle et Madon regroupe plus d'une centaine de professionnels de santé de différentes disciplines. Leur but ? Collaborer pour offrir des soins adaptés aux besoins spécifiques de la population locale.

Parmi ses priorités, elle s'engage dans des actions de prévention et de soutien à la parentalité. Ainsi, elle a organisé à Flavigny, en collaboration avec le Relais petite enfance et le Centre intercommunal d'action sociale, une conférence sur le thème « Écrans, un jeu d'enfants ? ». Cette soirée, animée par une ergothérapeute, en partenariat avec l'ASEPT Lorraine (Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de Lorraine), visait à sensibiliser les parents et les professionnels de santé aux effets des écrans

sur le développement des enfants de 0 à 6 ans.

Favoriser d'autres activités que le visionnage d'écrans

La CPTS propose également une formation pour les professionnels de santé sur les troubles alimentaires des enfants, avec l'intervention d'orthophonistes et d'une gastropédiatre du CHRU de Brabois. Un livret sera édité et mis à disposition des familles dans les cabinets des professionnels de santé.

Entre autres projets, la CPTS envisage aussi de mettre en place des ateliers jeux libres parents-enfants, comme elle l'a déjà expérimenté en juin dernier à Maizières. Il s'agit de favoriser d'autres activités que le visionnage d'écrans. « Nous voulons aussi renforcer l'accès aux soins et

le parcours de soin, en mettant en relation les différents acteurs de la santé autour du patient », précise la docteure Marie-Laurence Fau, présidente de la CPTS.

« C'est ce que nous appelons le cercle de soins. » Une ambitieuse mais ô combien utile mission de santé publique ! ■



La présidente de la CPTS, la docteure Marie-Laurence Fau, et la responsable communication, Nathalie Dupoirieux-Alotto, présentent les missions et le territoire couvert par la CPTS.



Spectacle de fin d'année pour les enfants et leurs nounous

Le Relais petite enfance « le fil d'Ariane » a présenté un spectacle de marionnette avec Claire Drach, la conteuse de la compagnie Lilawompa, qui par ses animaux en peluche et sa magie a émerveillé les petits enfants de 5 mois à 2 ans, et leur doudou.

Pour clore l'année tout en douceur, le Relais Petite Enfance (RPE) « le fil d'Ariane » a proposé aux assistants maternels et aux enfants qui leur sont confiés une matinée spectacle à la Filoche.

Une ambiance feutrée règne dans la salle de la Bobinette où tour à tour deux séances vont avoir lieu. Claire Drach a installé son petit théâtre de marionnettes avec ses animaux féériques : l'écureuil, la souris, le mouton ou encore le hérisson. Ils vont l'aider à fabriquer un bonhomme en pain d'épices. À l'arrivée de chaque animal, la conteuse entonne une comptine qui s'y rapporte. Assis en rond autour d'elle, les tout-petits – de 5 mois à 2 ans et demi –, écarquillent les yeux. Mais quand le bonhomme de pain d'épices se sauve pour ne pas être mangé, un frisson

parcourt la jeune assemblée : on le retrouve caché au milieu des petits spectateurs. C'est de la magie. Ambre, un an, empoigne son doudou. « C'est un spectacle très adapté à leur âge, c'est difficile d'en trouver, » assure Céline Masson, éducatrice de jeunes enfants au RPE.

Tout au long de l'année, les professionnelles du fil d'Ariane proposent des matinées d'éveil aux assistants maternels. Elles accompagnent les parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants, répondent à leurs interrogations, notamment lorsqu'ils embauchent une assistante maternelle et les aident dans les démarches administratives. « Le relais est un lieu d'accueil gratuit, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Son seul

objectif : bien-être et l'épanouissement de l'enfant. » ■



Claire Drach, la conteuse de la compagnie Lilawompa, a captivé les tout-petits avec ses marionnettes d'animaux qui collaborent en cuisine, ses comptines et la drôle d'histoire du bonhomme en pain d'épices.

Contact par téléphone au 03 83 53 25 06 ou par mail : fildariane@cc-mosellemadon.fr





Eau : tarif inchangé mais abonnement à la hausse

Le conseil communautaire a débuté, à Chaligny, avec l'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Élaboré sur 6 ans, il vise des objectifs ambitieux alignés sur la neutralité carbone et la réduction des énergies fossiles. Issu d'une démarche participative et d'un processus rigoureux, ce PCAET s'appuie sur 6 axes transversaux avec 55 actions concrètes.

Tarif de l'eau pour l'année 2024 :

présenté par Gilles Jeanson, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, il a rappelé le contexte économique 2023 qui a été marqué par une forte inflation et, pour ne pas accabler davantage les résidents, aucune augmentation n'avait été appliquée sur le prix de l'eau et de l'assainissement. Pour 2024, une approche équilibrée est proposée avec une légère hausse de la redevance et de l'abonnement assainissement, alignée sur le taux de l'inflation estimé

à 4 %, alors que les tarifs de l'eau resteront stables.

« Cette hausse représente environ 10 centimes par mètre cube. En revanche, les tarifs de l'eau resteront inchangés, préservant ainsi le pouvoir d'achat des résidents sans compromettre la capacité d'investissement pour des projets essentiels, tels que le programme de sécurisation du réseau. » ■



Travailler sa concentration et entretenir sa mémoire par le jeu

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Moselle Madon et ses agents se préoccupent de la santé des séniors : depuis plusieurs années, ils les invitent à participer à des ateliers gratuits, ludiques et conviviaux pour exercer leur mémoire et favoriser leur concentration.

Clémentine Bogard, méta pédagogue et enseignante, propose à de petits groupes constitués de quatre personnes des jeux de « connexion » en 6 séances. Ils visent à faire travailler les « petites cellules grises », toujours dans la détente, la bonne humeur et la bienveillance. Prendre une décision en pesant le pour et le contre,

faire des liens entre causes et conséquences, planifier les étapes nécessaires pour atteindre un but, entre autres, sont des fonctions cognitives que Clémentine Bogard les invite à travailler par le jeu. Les participants, âgés de 60 ans et plus, sont enthousiastes et la progression de semaine en semaine est sensible.

Les ateliers « connexions », soutenus financièrement par le département dans le cadre de la Conférence des financeurs, continuent en 2024. Ils se déroulent soit dans les locaux du CIAS, place des Tricoteries à Chaligny, soit dans l'une des communes du territoire, en fonction du lieu de

résidence des séniors inscrits. ■



Par petits groupes de quatre, les séniors travaillent leur mémoire et leur concentration, ici à Chaligny.

Pour s'inscrire : 09 74 36 04 50 ou cias@cc-mosellemadon.fr



Qualité de l'eau : des incohérences qui posent des questions

Les péripéties concernant la source de Moveau ont plongé la communauté de communes de Moselle et Madon dans une incertitude déconcertante. Des niveaux préoccupants de bactéries entérocoques ont déclenché des mesures immédiates, mais l'absence de contamination ultérieure a soulevé des questions.

Il y a 15 jours, un problème désormais résolu, avait secoué la communauté de Moselle et Madon, suscitant des inquiétudes, quant à la qualité de l'eau provenant des fonds de Moveau, une source importante du territoire. En effet, le 12 décembre, l'agence régionale de santé (ARS) tirait la sonnette d'alarme. Une analyse révélait des niveaux inquiétants de bactéries entérocoques. D'où des restrictions.

Mesures de précaution

Cependant, des doutes ont rapidement émergé. L'ARS a exprimé des interrogations sur ces résultats, soulignant que la présence isolée de ces bactéries, sans compagnie d'autres agents pathogènes habituels dans une contamination, rendait ces conclusions incohérentes. Malgré cela, par précaution, la communauté de communes de Moselle et Madon a pris des mesures strictes, distribuant 26 palettes de bouteilles d'eau potable, soit 840 litres chacune, aux résidents concernés.

Les événements ont pris un tournant surprenant le 16 décembre, lorsque de nouveaux prélèvements ont démontré l'absence totale de toute contamination bactériologique. Les restrictions ont été levées, mais cela a soulevé un questionnement et a semé le doute quant à la réelle contamination de l'eau. Gilles Jeanson, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, a souligné avec insistance que l'eau provenant de Moveau est reconnue pour sa haute qualité. Il a mis en lumière le fait qu'aucun élément ne permettait d'affirmer catégoriquement que l'eau avait été effectivement contaminée.

Des raisons floues aux résultats

De plus, la non-action apparente du chlore, normalement présent dans l'eau pour combattre de telles contaminations, a ajouté une couche de perplexité à cette situation. Les raisons de ces résultats demeurent floues, et la possibilité que de telles situations se reproduisent n'est pas écartée.

Cet épisode a révélé la sensibilité et la complexité des systèmes de surveillance de la qualité de l'eau. Gilles Jeanson a souligné l'impératif d'une vigilance constante et d'une évaluation rigoureuse des protocoles d'analyse pour garantir la sécurité des approvisionnements en eau potable à Moselle et Madon. ■



Gilles Jeanson, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes de Moselle et Madon.



**COMMUNES MOSELLE ET
MADON**

Recensement et affouages au conseil municipal

En ce vendredi, les conseillers se sont réunis pour la dernière fois de l'année. Ils ont débattu sur plusieurs points, dont la zone d'accélération des énergies renouvelables, recensement des emplacements des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Pour le recensement de la population, du 18 janvier au 18 février 2024, l'INSEE octroie la somme de 1 357 € pour un agent pour la commune.

Une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat pour les agents a été votée à l'unanimité. Pour les affouages 2023-2024, avec exploitation de la parcelle 1, le prix du stère restera inchangé à 8 €. ■



Dernier conseil municipal de l'année avec le bilan de la Gendarmerie

Pour ce dernier conseil municipal de l'année 2023 à Neuves-Maisons, les sujets étaient assez diversifiés, avec dans un premier temps un rapport de l'ARS sur l'interdiction de consommation d'eau dans certaines rues de la ville, ou encore le bilan annuel de la gendarmerie.

Le dernier conseil municipal de 2023 s'est tenu à la salle d'honneur de la mairie. Avant de commencer les délibérations, plusieurs informations ont été données, avec notamment le rapport de l'ARS qui a interdit la consommation d'eau dans plusieurs rues de la ville, un système de distribution d'eau en bouteille a été mis en place et toutes les personnes âgées concernées ont été contactées par téléphone, preuve de la réactivité. Dimanche les analyses de l'ARS indiquaient un retour à la normale.

Autre information, les chiffres de la gendarmerie avec 10 507 heures de présence en 2022 contre 21 895

heures en 2023. 368 infractions routières ont été relevées en 2022 contre 462 en 2023, et il y a eu 468 interventions en 2022 pour 385 en 2023. Enfin, les chiffres d'atteintes aux biens passent de 85 à 80. La gendarmerie, avec ses nouveaux locaux, est donc largement plus présente sur le territoire ce qui permet plus de sécurité mais aussi de relever plus d'infractions.

Trois délibérations ont été votées à l'unanimité, notamment la mise à l'étude pour la zone d'accélération des énergies renouvelable avec la possibilité d'utilisation du photovoltaïque sur les bâtiments communaux. La ville accueille également 2 nou-

veaux contrats en alternance en BP métiers de la sécurité dont l'accompagnement s'effectuera au sein du service de Police Municipale et l'actualisation de la liste des postes non-titulaires du personnel communal. ■



La mairie de Neuves-Maisons, 1 rue Capitaine Caillon. Photo Cedric Jacquot



8 000 € de participation aux travaux du réseau d'eau

Pour le dernier conseil municipal de l'année, la commune de Chaligny s'est penchée sur le recensement de 2024, avec le problème de recrutement des agents recenseurs et la paye qui en suit. La commune s'est aussi mise d'accord avec la CCMM pour la prise en charge des travaux du réseau d'assainissement d'eau.

Le conseil municipal réuni mercredi a voté toutes les délibérations proposées par le maire.

Du 18 janvier 2024 au 17 février 2024, la mairie de Chaligny organise le recensement obligatoire de sa population en collaboration avec l'INSEE. La commune est découpée en 6 secteurs d'environ 250 foyers. L'État verse 5 425 € pour payer les 6 agents que la mairie doit recruter, soit un peu plus de 670 € par agent, une rémunération peu attractive et identique à celle de 2018. Le conseil vote un abondement de 100 € brut par agent recenseur.

Une nouvelle mesure de la longueur de la voirie a été effectuée par la mairie : Chaligny compte 20 km de voies et non 16,25 km comme l'indiquent les documents officiels. Cette différence jouera dans le calcul de la dotation que la mairie percevra de l'État en 2025.

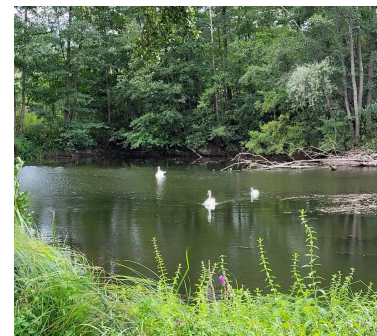
Depuis mars 2023, les communes ont l'obligation légale de définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien, géothermie...). Chaligny sera concernée par des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle du Val Fleurion.

Côté travaux, l'aménagement de la ruelle Flouw commencera le 9 janvier, avec création de places de parking et enfouissement des réseaux secs. L'entreprise retenue est Pariset. Concernant le réseau d'assainissement, en piteux état, la CCMM qui en a la compétence accepte de le remplacer à condition que la commune partage les coûts à hauteur de 50 %. Accord du conseil municipal, il en coûtera 8 000 € à la commune.

Le régime indemnitaire du personnel municipal a dû être mis en conformité avec la loi. À cette occasion, le

conseil vote l'assujettissement de la part variable à un critère d'assiduité, hormis pour congés de maternité et maladies graves.

Enfin, l'ONF vendra en 2024 pour le compte de la mairie 80m³ de grumes (coupes sanitaires et coupe d'amélioration). Les têtes seront vendues en bois de chauffage réservé aux particuliers. ■



La voie qui mène aux Étangs (le chemin du Faré) faisait partie de celles qui manquaient dans le calcul officiel de la longueur de la voirie chalignienne.





Conseil : demande de subvention et partenariats institutionnels

A la veille des vacances scolaires, le conseil municipal a entériné des décisions importantes.

Une subvention de 99 715,84€ HT, pour la création d'un espace multi-sports et de motricité à proximité de la base nautique et de plein air, a été demandée. Les institutions sollicitées sont l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la région Grand Est au titre du Soutien aux investissements sportifs, l'Agence nationale du sport et le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Une convention de partenariat, entre la commune et la communauté de communes de Moselle et Madon (CCMM), a été approuvée au sujet de

la base nautique « afin d'établir les bases du partenariat pour la gestion et le développement de la base de loisirs de Messein » avec notamment la mutualisation de moyens humains et techniques. Trois axes seront développés : l'éducation avec l'organisation de cycles scolaires pour la pratique de sports nautiques comme la voile ; le tourisme avec la promotion des boucles de la Moselle et les lieux ressources pour la pratique du vélo ; le sport santé avec la base nautique comme support technique pour la mise en place d'activités.

Le renouvellement de la convention avec les Francas 54 a été acté pour l'année 2024 ainsi que le versement d'une participation de fonctionnement annuel de 38 844,00€. L'asso-

ciation des Francas sera en charge de l'organisation des centres de loisirs des vacances scolaires et de l'accueil pour les Mercredis récréatifs.

Concernant la rénovation de la mairie, estimée à plus d'un million d'euros, la demande de subvention sera présentée en 2024.

Enfin, comme d'autres communes de la CCMM, il a été présenté les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) afin de connaître les lieux possibles de production d'énergies renouvelables. À Messein, seules les zones pour l'hydroélectricité, l'éolien et le photovoltaïque ont été validées. ■





Un dernier conseil municipal riche en délibérations

Pas moins de seize délibérations étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal de l'année.

Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAENR. Une réunion publique, organisée le 27 novembre pour les 19 communes de Moselle et Madon, a défini les zones afin de tripler la capacité des ENR d'ici 2030 : hydroélectricité, éolien, photovoltaïque, géothermie, méthanisation. Leurs périmètres ont été approuvés.

Virements de crédits. Le conseil municipal a décidé de procéder à un ajustement de crédit d'investissement de 1 484 € afin d'acquiescer une installation téléphonique conforme aux normes actuelles et un de fonctionnement de 7 900 € pour la convention « Jeunesse ».

ONF, Forêt communale. Le conseil communal émet un avis favorable à la prorogation d'aménagement 2024/2028, autorise les travaux d'exploitation 2023/2024 ainsi que ceux situés en limite de la ZAC de Brabois Forestière par la SARL Marchal David et fixe la destination des coupes 2024 (vente des futaies façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers unités de gestion 3/21/25/05).

Prime de pouvoir d'achat aux agents publics territoriaux. Elle sera versée aux agents recrutés avant le 1er janvier 2023, toujours rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023, ayant une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 €.

Convention avec la MJC des Cas-

tors 2024-2026. La convention d'objectifs et de moyens incluant le versement trimestriel de 25 950 € de la subvention est validée.

Convention avec le CDG54. Elle est acceptée pour la « mission intérim » et la « mission de médiation ».

Cession terrain communal à ATC France. Une partie de la parcelle (C70), d'environ 80 m², est cédée au prix de 55 300 €.

Aménagement de la cour de l'école du Châtel. Le lot n°2 « Espaces verts et mobilier » est attribué à la Société ID Verte.

Taxis. Il est décidé de créer UN emplacement sur la place de l'église. ■





Une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents

Lors du dernier conseil municipal de l'année, les élus ont étudié 10 délibérations :

Convention de coordination des interventions entre la police municipale et la gendarmerie de Neuves-Maisons : il convient de la renouveler pour définir ses missions, les moyens mis à disposition et ses relations avec la gendarmerie.

Nouvelle dénomination de voirie : le conseil municipal approuve le « Sen-

tier du Petit Bois ».

Zones d'accélération des énergies renouvelables : suite à la stratégie mise en place par la CCMM, le conseil municipal approuve les périmètres de zones d'accélération.

Convention avec l'association des secouristes français Croix Blanche de Nancy afin de pouvoir la solliciter dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde pour obtenir des moyens supplémentaires en cas de crise.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'accueil au restaurant scolaire du LPR la Tournelle : en l'absence de tarifs, le conseil refuse de le signer.

Maintenance des véhicules par la CCMM acceptée.

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics. ■





Les tarifs d'occupation de la salle des associations

Le conseil a validé les délibérations suivantes :

Le maire a présenté le programme de coupes de bois proposé par l'ONF et les ventes des grumes coupées. Il annonce qu'il cherche d'autres prestataires que l'ONF pour les futurs travaux sylvicoles. Les parcelles 31 et 32 seront à destination des affouagistes.

Présentation de la nouvelle réforme des zones d'accélération des énergies renouvelables pour le territoire de la CCMM. Pour la commune de Bainville, les possibilités présentées sont l'énergie hydraulique du Madon et le photovoltaïque pour les bâtiments communaux, l'éolien n'étant pas possible vu la proximité de la base aérienne.

Les tarifs et les modalités d'occupation de la salle des associations ont été établis suite à plusieurs demandes de location pour des activités à but lucratif : 10€/heure d'occupation, 20€ la demi-journée, 50€ la journée avec 100 € de location.

Joël Dron a présenté la convention Filien ADMR, entreprise de téléassistance, afin de promouvoir leur service en échange d'avantages pour les habitants.

Sylviane Baleret présente la convention d'espace numérique de travail pour l'école, servant à l'échange et aux communications du corps enseignant et des familles.

Création du CNAS (Comité National

d'Action Sociale) pour les employés de la commune. Le maire fait le parallèle avec le fonctionnement d'un comité d'entreprise privé pour présenter le CNAS. Un avantage pour rendre la commune plus attractive pour les salariés.

Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat (pour les salaires inférieurs à 39 000€ brut/an) entre 300 € à 800€ selon de salaire et au prorata du temps de travail.

Mise en place du télétravail dans la commune, un jour par semaine, pour un agent après avis de la médecine du travail. ■



Pierreville : Thierry Weyer, l'enfant du village devenu maire

Comment les maires décoorent-ils leur bureau ? On vous propose de le découvrir à travers cette rubrique à retrouver, chaque dimanche. Direction la mairie de Pierreville où l'ex policier et enfant du pays Thierry Weyer officie, après avoir usé ses culottes sur les bancs de l'école communale.

Menthe délavée. Il ne faut pas s'arrêter à la couleur des murs du bureau du maire de Pierreville, joli petit village de 299 habitants dans la communauté de communes Moselle et Madon, traversé par... Le Madon. « Je l'ai pris comme on me l'a confié ! », sourit Thierry Weyer. « Tout a été refait ici mais en arrivant, ma priorité ce n'était pas mon bureau... » Située au rez-de-chaussée de la mairie, la pièce d'une vingtaine de mètres carrés mériterait sans doute un petit coup de pinceau. Pour s'inscrire dans les tons clairs du secrétariat, de la salle du conseil ou encore des archives.

Le bureau en forme de L - ou plutôt ce qu'on en distingue encore - a disparu sous les dossiers. « Ça peut paraître un peu encombré mais je m'y retrouve ! » observe Monsieur le maire. Aujourd'hui âgé de 58 ans, cet « amoureux de la ruralité », « passionné » de son village est un enfant du pays. Maire de Pierreville depuis 2020 - son premier mandat - il a été scolarisé en classe de CM1 et CM2 ici même, dans l'école du village qui autrefois abritait également la mairie.

Sur une armoire trône un ancien globe terrestre. Celui qui servait aux leçons de géographie du petit Thierry. « Je le trouve beau et c'est un souvenir de l'école. J'ai voulu le garder tout comme les anciennes cartes de France XXL en carton. » À l'extérieur, sur l'arrière, la cour ne résonne plus

des cris d'enfants mais Thierry Weyer y a laissé boulonné au mur un vieux panneau de basket. « Il a été posé par mon père, ancien conseiller et adjoint à Pierreville... »

Le quinquagénaire fait partie de ceux pour qui l'avenir se construit aussi sans renier le passé. Pour le dynamisme et l'attractivité communale, un lotissement de sept nouvelles maisons vient de voir le jour, avec création d'une nouvelle voie. Il y a deux ans, un couper de ruban inaugurerait un terrain multisports et dans les pochettes à rabats qui dansent sur le bureau, le projet d'une piste de pump track, avec bosses et virages relevés. L'installation devrait sortir de terre « avant l'ouverture des Jeux olympiques de Paris ». « Il faut offrir aux enfants de nos territoires des installations sportives de qualité sans qu'ils aient à faire 30 km », souligne ce fan de cyclisme.

Vélo et Vespa

Avec plus de 6 000 km par an, le maire-cycliste licencié au club de Neuves-Maisons s'est déjà offert une douzaine de fois l'ascension du mont Ventoux. Sans compter deux pré-étapes du Tour de France avalées avant le passage des coureurs. Il est d'ailleurs déjà inscrit pour celle du Tour 2024, entre Nice et le col de la Couillole. Soit 137 km bien en selle sur son Pinarello. Une Formule 1 de marque italienne. Une Italie chère à son cœur comme en témoignent en-

core ces deux Vespa miniatures. « Un clin d'œil à l'Italie et aux racines familiales de mon épouse. J'ai une Vespa de 300 cm² que j'apprécie pour son côté rétro et puis, comme le vélo, le deux-roues c'est une sensation de liberté. J'ai besoin de ces passions pour mon équilibre. »

Au rayon des projets, du sport encore et du vélo comme l'indique une affiche. Pas celle rapportée d'un congrès des maires et dédiée par Marc Madiot, le manager de l'équipe Groupama-FDJ. Mieux ! Celle de « Pierreville 2024 ». « On a déposé un dossier pour l'organisation du championnat Grand Est de cyclisme. »

Du neuf dans les vieilles pierres

Du sport dans les cartons mais aussi de la pierre. De vieux moellons à rénover pour y bâtir le futur, aux côtés de deux distributeurs automatiques déjà opérationnels : un à pain, l'autre à pizzas, « nos deux seuls commerces ! » plaisante le maire. Avec le rachat à Vicat de « la ferme Lambert pour 1 €, un bâtiment et un terrain de 2 400 m² au centre du village » qui devrait accueillir une maison des assistantes maternelles ; des logements réservés au 3^e âge ; la salle des fêtes (avec 49 places, l'actuelle est trop exiguë) ; une maison de santé avec kiné et médecin généraliste ainsi que... la nouvelle mairie. « On a également acquis l'ancienne gare à la SNCF pour 20 000 €. Une réflexion est en cours sur son devenir. »

Autres « pavés » sur le bureau, un Code civil - « cadeau de ma nièce à la fin de son master 2 en Droit » – mitraillé de post-it et un Code pénal de 2003, « date de l'obtention de mon examen d'officier de police judiciaire ». Médaille de la CRS dans son écrin, Monsieur le maire affiche une longue carrière dans la police, dont 30 ans au sein de la CRS autoroutière de Champigneulle. Entre 2020 et 2022, année de son départ en retraite, le Pierrevillois portait simul-

tanément la casquette de maire et le képi de CRS.

L'ex major s'empare du sifflet chromé accroché au cadre du 60^e anniversaire de l'Association départementale des maires. « C'est mon sifflet de circulation. Il faisait partie du paquetage à mon entrée à l'école de police, en 1987 ». Une respiration. Un souffle puissant. Un son strident. Circulez, y'a plus rien à dire ! ■



Thierry Weyer a été élu maire de Pierreville en 2020, village de 299 habitants dans la communauté de communes Moselle Madon. Photo A.T.

par Alain Thiesse



ACTUALITÉS DIVERSES

Covoiturage : la start-up nancéienne Mobicoop accélère

Depuis 2018, l'entreprise Mobicoop développe le covoiturage quotidien. La coopérative compte aujourd'hui 3 bureaux en France (dont un à Nancy) et se concentre sur 3 activités : transport solidaire, auto-stops quotidiens et covoiturage. Avec 30 salariés et un chiffre d'affaires de 1,8 M€million, elle a mis au point une appli mobile et aide les collectivités locales et les entreprises.

Mais contrairement à son principal concurrent BlaBlaCar, Mobicop ne prend pas de commission à chaque trajet. L'entreprise est une SCIC, une coopérative qui défend l'intérêt collectif des usagers comme des collectivités.

Depuis 2021 et sa fusion avec Rézo Pouce, elle développe le covoiturage spontané, des réseaux d'auto-stops organisés avec des arrêts matérialisés à Neuves-Maisons et dans le Lunévil-lois.

Matthieu Jacquot, le directeur technique et projets se veut prudent : « On ne vise pas des millions de gens mais d'abord à rendre visible et possible cette pratique. » Le chantier actuel de Mobicoop se situe dans les Terres Toulouses : une ligne et une appli de covoiturage courte distance domicile-travail.

Matthieu Jacquot mise aussi beaucoup sur le transport solidaire, des réseaux de bénévoles qui peuvent conduire des personnes précarisées ou inaptes à conduire, comme les personnes âgées : « Ces personnes-là sont assignées à résidence. »

Changer les habitudes à long terme

Même si certains utilisateurs quittent l'appli après quelques utilisations, pour Matthieu Jacquot, « l'important c'est qu'ils continuent à covoiturer ! Et là notre job est fait ». L'entreprise,

qui a dépassé les 600 000 utilisateurs, compte tout de même doubler son activité d'ici 4 ans.

Le secteur a de l'avenir selon le directeur technique et projets : « Entre 80 et 85 % des personnes se déplacent en voiture en Meurthe-et-Moselle. Avec 3 ou 4 % de covoitureurs, on en est encore aux balbutiements ! » ■



Contrairement à BlaBlaCar, Mobicoop ne prend pas de commission sur les trajets proposés sur son appli. Photo Thomas Baudoin

par Thomas Baudoin





Déchets alimentaires : comment bien les trier ?

Depuis le 1^{er} janvier, le tri à la source des biodéchets est théoriquement obligatoire. Quels aliments peuvent être compostés ? Comment faire quand on habite en appartement ? Risque-t-on une amende si l'on ne fait pas le tri ? On vous explique tout.

C'est une mesure qui va venir chambouler les habitudes de certains d'entre nous. Depuis le 1^{er} janvier, tous les ménages français doivent - en théorie - pouvoir trier leurs déchets « verts » ou alimentaires. Voici tout ce qu'il faut savoir sur cette obligation, prévue par la loi anti-gaspillage (loi Agec), votée en 2020.

Pourquoi faut-il trier les déchets biosourcés ?

Un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français est constitué de déchets alimentaires, selon l'Ademe, l'agence de la transition écologique. Ce qui représente 83 kg de déchets résiduels par habitant et par an. Quand ils ne sont pas triés, les biodéchets sont envoyés en incinération ou mis en décharge. Alors qu'ils auraient pu être valorisés, ils polluent et contribuent ainsi au changement climatique.

La généralisation du tri à la source est « indispensable pour limiter les impacts environnementaux liés au traitement de nos ordures », souligne l'association Zero Waste France. D'autant que, triés, les biodéchets peuvent être transformés en fertilisant naturel. Autrement dit en compost, riche en nutriments et moins polluant que les engrais minéraux.

Que peut-on mettre dans un bac à compost ?

Épluchures de fruits et légumes, fleurs coupées, marc de café, restes de cuisine... Il existe tout un tas de déchets compostables. Même les boîtes d'œufs en carton peuvent servir de fertilisant. Selon le Réseau Compost Citoyen, « tout est question de choix et de dosage ». Tout ce qui est d'origine animale ou végétale peut se composter mais un compostage réussi passe par un bon mix de déchets (entre ceux secs et humides), une fragmentation suffisante (les petits morceaux se décomposent plus facilement) et un brassage régulier (qui évite les mauvaises odeurs).

Comment faire en appartement ?

Si vous habitez en appartement, pas de panique. Les collectivités doivent vous proposer une solution de tri adaptée à votre logement. Si vous vivez en ville, il est probable que votre intercommunalité opte pour la collecte séparée, en porte à porte. Si c'est le cas, un petit bac (ou « bio-sceau »), généralement marron, peut vous être fourni et une poubelle dédiée est installée dans votre immeuble. Charge à vous de le remplir puis de déposer les biodéchets dans la poubelle idoine. Votre collectivité peut aussi choisir l'option « points d'apport volontaire », sur le principe de ce qui existe déjà pour le verre par exemple.

Quant aux habitants des zones rurales, un compostage domestique ou partagé peut leur être proposé. Dans

ce cas de figure, charge aux collectivités de fournir ou financer des composteurs individuels ou collectifs, voire des lombricomposteurs. Les avantages de cette méthode ? Réduire l'impact carbone lié au transport des biodéchets et utiliser soi-même son compost pour son jardin ou ses plantes.

Risque-t-on une amende si on ne fait pas du compost ?

La loi Agec a prévu la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Cela concerne tous les producteurs de déchets : les collectivités et administrations, les professionnels, mais aussi les particuliers. Cela ne veut pas dire que tous les ménages doivent se doter eux-mêmes d'un bac à compost. En effet, « c'est aux collectivités locales et non aux citoyens que s'applique l'obligation », souligne Zero Waste France.

Quant au risque d'amende, il existe, mais reste improbable. Si votre collectivité locale propose bien une solution de tri et que vous ne respectez pas les consignes, vous pouvez, techniquement, recevoir une amende au titre de l'article R632-1 du Code pénal. Mais en pratique, cette sanction est peu appliquée. Surtout, de nombreuses collectivités risquent elles-mêmes de ne pas être en règle dans les premiers temps. Impossible, dans ce cas, de vous verbaliser. ■